

BULLETIN MUNICIPAL

janvier 2025



Dans ce numéro :



Edito



Ecocitoyenneté



Pêle-Mêle



Tarifs 2025



Cadre de vie



Page de l'opposition



Zoom : nos sportifs



P.L.U.



Agenda



Associations

Mémo



Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 – 8h50	15h50 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h50	11h40 – 12h45

Horaires du secrétariat de mairie

Lun au ven :

8h45-12h00

Lun, mer, ven :

14h00 - 18h00

1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

9 h - 12h00

Téléphone mairie

05 55 75 81 01

mail

contact@saintjouvent.com

Site internet

www.saintjouvent.com/

page Facebook :

[www.facebook.com/
StJouvent](https://www.facebook.com/StJouvent)

En cas d'urgence

06 71 25 25 82



Ecole Maternelle : 05 55 75 61 14

Ecole Élémentaire : 05 55 75 62 85

ce.0870367b@ac-limoges.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00* - 12h10	13h30* - 15h50
Mercredi	9h00* - 11h40	-

*accueil 10 min avant.



ALSH 2 Saint-Jouvent :

les mercredis de 11h45 à 19h00

Contact : 05 55 53 68 79 ou 06 42 67 24 76



RAM les petits moussaillons

1, rue Traversière, 87140 Nantiat

Marlène BUREAU :

06 79 78 36 74

ram@elan87.fr

Bulletin municipal janvier 2025

Directrice de la publication : Jany-Claude SOLIS, maire

Réalisation et conception : Christelle DUBLANCHE,
Commission démocratie locale

Impression : G.D.S.

Édité à 800 exemplaires

Distribution : Elus de la Majorité

Page de couverture : photos des œuvres réalisées
par les enfants de l'école pour le salon des artistes 2024

EDITO



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des belles réussites qui témoignent de la résilience et de la vitalité de notre commune.

Côté investissement, l'année se termine avec la rénovation de la rue du stade, l'aménagement d'un accès handicapé à notre aire de jeux et le changement des portes d'accès à notre salle polyvalente. L'ouverture de notre nouvelle salle des mariages et du Conseil Municipal initialement prévue le 2 décembre est malheureusement retardée suite à la faillite de l'artisan en charge du lot 09 (Chauffage—Ventilation—Climatisation—Plomberie—Sanitaire).

Côté associatif, trois nouveaux clubs ont vu le jour, permettant ainsi d'élargir la gamme des activités proposées. Je souhaite profiter de cet édito pour remercier tous les bénévoles des associations jouvientiennes qui ne sont jamais assez mises en avant, et souligner tout ce qu'elles nous apportent au quotidien.

Côté commerces, nous avons eu la joie cette année de voir l'arrivée d'un artisan fleuriste au bourg. En 2025, une coiffeuse va réouvrir le salon. Notre boulangerie four-

nit désormais le dépôt de pains de Peyrilhac et nos deux restaurants résistent tant bien que mal au contexte financier morose. Le seul moyen de les aider est de les solliciter chaque fois que possible.

Alors que le monde est marqué par des conflits internationaux, que la France est entrée dans un contexte de turbulences économiques avec un budget 2025 qui imposera de nouvelles restrictions pour les collectivités locales et réduira encore notre marge de manœuvre, malgré les défis qui nous attendent, notamment sur le plan économique, je reste profondément optimiste quant à notre capacité collective à les surmonter. L'inflation et les tensions énergétiques sont certes des obstacles, mais elles sont aussi des opportunités de repenser nos modes de consommation, de production et de vie en commun. Ensemble, nous saurons faire preuve de créativité et de résilience pour transformer ces défis en leviers de progrès.

J'appelle chacune et chacun d'entre vous à participer activement à la vie de notre commune. Votre implication, vos idées, vos initiatives sont précieuses. Que ce soit à travers l'engagement associatif, ou simplement par des gestes citoyens au quotidien, chacun a un rôle à jouer dans

la construction de notre avenir commun.

En conclusion, je voudrais réaffirmer notre détermination à poursuivre nos efforts pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants. Chaque décision, chaque projet, chaque action que nous entreprenons sont guidés par cette ambition.

L'année 2025 s'ouvre devant nous, riche de promesses et d'opportunités. Saisissons-les ensemble, avec enthousiasme et détermination. Notre force réside dans notre unité, notre diversité et notre capacité à nous projeter collectivement vers l'avenir.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous adresse, à toutes et à tous, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que 2025 vous apporte santé, bonheur et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Belle et heureuse année 2025 !

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS

Tarifs 2025

Tarifs ELAN concernant la gestion des déchets

Afin de faire face à un accroissement des frais de fonctionnement liés à une augmentation significative des coûts de gestion et de traitement que va appliquer le SYDED 87 dès le 1^{er} janvier 2025, le conseil communautaire a décidé d'augmenter chaque forfait annuel de 4 €.

Pour mémoire, l'abonnement que chaque foyer paie intègre les deux modes de collecte, les ordures ménagères résiduelles et désormais les recyclables. Il comprend aussi l'accès aux déchèteries, les points d'apports volontaires, ainsi que le traitement de tous les déchets et le ramassage des encombrants 2 fois par an.

Tarifs municipaux 2025

La commission des finances puis le conseil municipal ont travaillé en prenant en compte le contexte actuel : un niveau d'inflation annuel de 1,3% à fin novembre 2024 et des prévisions à 1,5% pour 2025. A noter que les tarifs périscolaires sont revus à chaque rentrée scolaire.

Globalement, il a été décidé :

- pour le cimetière et le columbarium, de ne pas augmenter le tarif le plus bas proposé (concession 30 ans et cavurne enterrée), de continuer à augmenter plus le prix au m² de la concession perpétuelle que celui de la concession cinquantenaire et de prévoir des tarifs pour la location temporaire du caveau municipal,
- de supprimer le tarif entrée charretière qui n'a pas été utilisé depuis le début de cette mandature,
- pour la salle polyvalente, de maintenir les tarifs 2024 pour les associations, de créer une location week-end 3 jours et de scinder la caution de 1000 € en 2 cautions de 800 € et 200 € conformément au nouveau règlement intérieur et de maintenir les tarifs pour les chapiteaux, les tables et les chaises.

Cimetière et Columbarium		
Cimetière	Concession perpétuelle le m ²	740 €
	Concession cinquantenaire* le m ²	222 €
	Concession trentenaire * le m ² *renouvelable	120 €
	Caveau municipal location 1 ^{er} trimestre	30 €
	Caveau municipal location mois supplémentaire au-delà du 1 ^{er} trimestre	30 €
Columbarium	Cavurne (3 places) concession renouvelable d'une durée de 15 ans :	
	En saillie 3 places	440 €
	Enterrée 3 places	230 €
Marché mensuel		
Le mètre linéaire	Occasionnel	1,00 €
	Abonnement	0,80 €
Branchement électrique	Par marché	3,00 €
	Pour six mois	12,00 €
Occupation du domaine public hors marché mensuel		
	Location annuelle pour un créneau de présence par semaine	70,00 €
Animations culturelles		
	Enfants jusqu'à 12 ans	Gratuit
	Adolescents 13 à moins de 18 ans	Gratuit
	Adultes (à partir de 18 ans)	7,00 €
Broyage branches		
Location broyeur	La journée	34,00 €
	Le week-end	57,00 €
	Caution	1 000,00 €
Par le personnel communal	Prix horaire TTC (la personne doit amener les branches sur rendez-vous à l'atelier)	34,00 €

Location salle polyvalente		
Associations communales	Salle le vendredi, samedi ou dimanche ou jour férié	120,00 €
	Salle le lundi, mardi, mercredi, jeudi hors jour férié	80,00 €
	Salle + cuisine week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	175,00 €
	1 gratuité / an incluant un public et un programme et après la gratuité	
	Location 1 jour en week-end 2 association partageant la location d'un week-end (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	125,00 €
Associations intercommunales ELAN	Salle le vendredi, samedi ou dimanche ou jour férié	130,00 €
	Salle le lundi, mardi, mercredi, jeudi hors jour férié	80,00 €
	Salle + cuisine week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	180,00 €
	1 gratuité / an incluant un public et un programme et après la gratuité	
	Location 1 jour en week-end 2 association partageant la location d'un week-end (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	130,00 €
Autres associations	Salle le vendredi, samedi, le dimanche ou jour férié	240,00 €
	Vin d'honneur le lundi, mardi, mercredi, jeudi hors jour férié	80,00 €
	Week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	320,00 €
	Location 1 jour en week-end 2 associations partageant la location entre elles ou avec un particulier :	125 €
Particulier habitant la commune	Salle le vendredi, samedi ou dimanche ou jour férié	120,00 €
	Week-end 2 jours	320,00 €
	Week-end 3 jours comprenant un jour férié	370,00 €
Particulier n'habitant pas la commune	Salle le vendredi, samedi ou dimanche ou jour férié	300,00 €
	Week-end 2 jours	640,00 €
	Week-end 3 jours comprenant un jour férié	740,00 €
Professionnels de la commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	550,00 €
Professionnels hors commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	880,00 €
Divers	Couverts de base	1,00 €
	Sono	40,00 €
	Caution	800,00 €
	Caution ménage et ordures ménagères	200,00 €
Mise à disposition		
Chapiteau	Association	0,00 €
	Commerçant	80,00 €
	Caution	220,00 €
Table	Mise à disposition Jouventiens ou association	0,00 €
	Caution association	0,00 €
	Caution particulier	40,00 €
Banc	Mise à disposition Jouventiens ou association	0,00 €
	Caution association	0,00 €
	Caution particulier	20,00 €

Zoom : nos sportifs



Judo, du japonais 柔道, jūdō (« **voie de la souplesse** »), composé de 柔, ju (« **souplesse** ») et de 道, do (« **do, voie, tao** »).

<https://fr.wiktionary.org/>

Les 8 valeurs du judo :

- la politesse,
- le courage,
- la sincérité,
- l'honneur,
- la modestie,
- le respect,
- le contrôle de soi,
- l'amitié.

Interview de Tifenn, judokate

Tifenn AYMARD est une sportive de la commune qui engrange de beaux résultats dans sa discipline. Nous vous proposons une interview à laquelle elle s'est prêtée durant les vacances de Noël. C'est aussi l'occasion, sur les pages suivantes, de faire un focus sur le club de Saint-Jouvent-Chamborêt présidé avec dévouement et dynamisme par Gérard Doudet depuis de nombreuses années. Celui-ci nous a transmis son bilan du fonctionnement de ce club pour la saison 2023/2024 et un point sur 2024/2025.

Bonjour Tifenn ! Pour commencer, peux-tu te présenter et nous parler de ton parcours en judo ?

J'ai 17 ans, j'habite Saint-Jouvent depuis ma naissance. J'ai commencé le judo à l'âge de 4 ans, à Saint-Jouvent. Je suis actuellement en classe de terminale à Bordeaux puisque j'ai rejoint le pôle France Judo de Bordeaux depuis septembre dernier, après avoir été au pôle espoir Judo de Limoges depuis mes 14 ans.

Qu'est-ce qui t'a poussé à pratiquer le judo et combien d'heures d'entraînement par semaine fais-tu actuellement ?

Ma grande sœur faisait du judo, et donc à 4 ans, j'ai suivi son exemple. Actuellement, je m'entraîne 16 heures par semaine.

Quel est ton lien actuel avec le club de Saint-Jouvent-Chamborêt ?

Les week-ends, chaque fois que je le peux, je viens seconder les moniteurs pour les cours des mini-poussins jusqu'aux seniors.

Peux-tu nous parler d'un moment marquant de ton parcours jusqu'à présent ? Un tournoi ou une compétition qui t'a particulièrement marquée ?

C'était lorsque j'ai obtenu ma première médaille internationale, une médaille de bronze, gagnée en Espagne, à Malaga en catégorie cadette - 48 kg. Cela a été pour moi la confirmation que j'avais le niveau requis pour évoluer à l'international.

Le judo est un sport exigeant. Comment arrives-tu à concilier tes entraînements avec tes études ou d'autres activités ?

Il faut beaucoup d'organisation, mais j'ai eu affaire à de bonnes personnes, auxquelles je pouvais me rattacher, qui m'ont aidée, comme Adrien, enseignant principal du club ou au pôle de Limoges et au pôle France. Quand j'ai eu des problèmes d'organisation, pour les cours à suivre par exemple, des aménagements m'ont été proposés, j'ai reçu de l'aide pour savoir où étaient les priorités. Bien sûr, le soutien de mes parents est tout aussi important.

Et ta scolarité, c'est compliqué de mener les deux activités de front ?

Non, pas de souci, en sport-études, on doit mener les deux cursus en parallèle et surtout ne pas délaissé les études, c'est important pour mon avenir. Je n'ai pas trop de temps pour faire autre chose, pas de sorties, mais choisir cette voie m'a été facile et naturel.

Qui sont tes modèles ou tes inspirations dans le monde du judo ? Y a-t-il des judokas que tu admires particulièrement ?

Teddy Riner et Clarisse Agbegnenou évidemment ! Mais aussi quelques judokas japonais pour leurs méthodes d'apprentissage du judo.

Quels sont tes objectifs à court, moyen et long terme pour ta carrière de judokate ?

Son palmarès :

- 2 médailles de bronze en European Cup (Espagne et Slovénie),
- vice-championne de France Espoir en cadette,
- 5^{ème} au Championnat de France Senior 2^{ème} division, en n'étant que cadette,
- plusieurs médailles sur des tournois nationaux cadets et juniors tels que Clermont Ferrand, Poitiers, Chalon-sur-Saône, Limoges, Moissac, Toulouse ...

A court terme, cette année, je vise à être championne de France dans ma catégorie, à moyen terme à intégrer l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance), c'est un centre d'entraînement et de préparation Olympique et Paralympique de référence pour les équipes de France. Enfin, à long terme, j'ai pour objectif de participer aux Jeux Olympiques et pourquoi pas y gagner.

Et d'un point de vue scolaire ?

Je vise des études supérieures, en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) afin de devenir préparateur physique et en parallèle, je souhaite préparer le diplôme BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

afin de devenir professeur de judo.

Le judo enseigne des valeurs importantes comme le respect et la persévérance. Quelles leçons as-tu tirées de ce sport ?

Discipline, patience, courage, persévérance, amitié, c'est un sport complet.

Pour finir, que dirais-tu aux jeunes qui envisagent de rejoindre le club de Saint-Jouvent-Chamborêt pour pratiquer le judo ?

Qu'il faut foncer, le sport en lui-même est super et apprend plein de valeurs. Et le club de Saint-Jouvent est un club familial, ce qui permet de créer des liens.

Merci Tifenn !! Et plein de réussite pour la suite !



Associations

Le club de judo Saint-Jouvent Chamborêt

Les responsables de ce Club sont :

- M. DOUDET Gérard,
président

- M. MOINE Alexandre,
vice-président

- Mme LEJAMTEL Marie
-Laure, trésorière

- Mme RENTERGHEM
Kristien, trésorière-
adjointe

- Mme MOINE Elodie,
secrétaire

- Mme LAMARQUE Au-
rore, secrétaire adjointe

Membres actifs : Mmes
MATTANA H., LE-
PLANTS, DOUDET C.,
Mrs AUDEBERT O., DU-
FOUR P., MARGNOUX S.

L'association compte à ce jour 72 licenciés, de 4 à 66 ans, soit 6 licenciés de plus que la saison précédente. Les cours ont lieu le mardi et vendredi au Dojo de Saint-Jouvent.

En 2023-2024, de nombreux enfants compétiteurs ont représenté le club en participant aux tournois organisés par la ligue et les clubs alentours, Les plus assidus se sont vu remettre en fin de saison des médailles et coupes afin d'encourager leur investissement et leurs progrès, De plus, certains compétiteurs, Amandine M., Mélanie M., Jules L., Fiona D., Tristan D. qui se sont démarqués grâce à leurs bons résultats, ont pu intégrer l'AJL (Alliance Judo Limoges) et le Pôle espoir de Limoges pour la saison 2024/2025.



L'association peut compter sur de nombreux bénévoles actifs et a pu ainsi prendre part à des manifestations au sein des communes partenaires (marché gourmand, Buis Blues Festival notamment) mais également auprès de la ligue départementale. En 2023/2024, le club a organisé son traditionnel "arbre de Noël" (les licenciés se sont vu offrir une veste à l'effigie du club) et un repas convivial agrémenté d'une tombola en mars. Ces événements ont été une réussite et renforcent les liens d'amitié et de convivialité. Le club a également participé aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de l'école de Saint-Jouvent ce qui a permis à de nombreux enfants de découvrir la discipline et de souscrire une licence la saison suivante.

Ainsi l'investissement conjoint des dirigeants, enseignants, licenciés et bénévoles a permis de mettre en lumière le club, lui apportant une bonne visibilité et la possibilité de prétendre à des subventions et sponsorings.

Le bilan 2023/2024 arrêté au 31 août 2024 était positif. Le club a bénéficié de subventions de la mairie de St-Jouvent, de la mairie de Chamborêt, de la société SCM ce qui a permis l'achat des calendriers pour le financement de l'arbre de Noël du club, de l'APE (Association des Parents d'Elèves) qui a reversé gracieusement son bénéfice engendré par le marché gourmand et de la ligue pour l'organisation d'une journée "parajudo" en présence de notre champion du monde et Olympique Cyril Jonard.

Le club a également perçu, pour le compte d'une de ses judokates prometteuses, Tyfenn AY-MARD championne inter-régionale cadette, vice-championne de France, des subventions de la part des mairies, du Crédit Agricole et de la société SCM. Ces subventions ont été intégralement utilisées pour financer ses déplacements et inscriptions sur des stages. Le club a également versé une participation financière pour un stage de judo en Slovénie courant août 2024 pour Tyfenn et Fiona. Enfin, un don de 100 euros a été fait sur la cagnotte de Cyril Jonard en vue de sa participation aux jeux paralympiques Paris 2024. A noter que les cotisations ne changent pas pour l'année 2024 / 2025.

Malheureusement, sur 2024/2025, le club ne peut pas reconduire sa participation aux TAP de Saint Jouvent pour cause d'indisponibilité de l'enseignant sur les horaires demandés. Une vente de totebags afin de financer "l'arbre de Noël" a été organisée. Une serviette de bain à l'effigie du Club a été offerte aux licenciés.



Programme 2025 :

- participation au marché gourmand le 1^{er} juin 2025,
- repas convivial le 12 avril 2025 (menu à définir, tarif identique à celui de 2024) avec une tombola lors du repas,
- remise des ceintures et récompenses en juin 2025.

Petit Club mais de grands moments !

Associations

Vœux de l'équipe municipale

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le samedi 11 janvier, à la salle polyvalente. Madame le Maire a prononcé un discours soulignant l'investissement des agents communaux et des associations. Elle a également remercié les représentants officiels : communes voisines, ELAN, gendarmerie, pompiers, ... Les enfants du CME ont également lu un texte qu'ils avaient préparé avec Sandrine Redon.

SOIREE ORGANISEE PAR GYM TONIC

L'association GYM TONIC vous propose une soirée jeux de société, à la salle polyvalente le samedi 25 janvier, de 17 h à minuit. L'entrée est à 2 € pour les adultes et gratuite pour les enfants. Le paiement par carte est accepté. Sur place, vous trouverez une buvette et un service de petite restauration. N'hésitez pas à apporter vos propres jeux et à venir en famille, entre amis ou en solo !



MARCHE DE NOËL 2024

Le traditionnel marché de Noël a eu lieu le dimanche 1^{er} décembre. Tous les commerçants présents tout au long de l'année étaient là, des artisans proposant des tisanes, des bouquets ou objets divers, installés sous un chapiteau mis à disposition par la mairie, se sont joints à eux. L'Association des Parents d'Elèves, comme chaque mois de décembre, avait également son stand et proposait notamment des décorations de Noël mais aussi du vin chaud. Les enfants de CE2-CM1, classe de Sandrine Redon, avaient également un stand pour vendre des suspensions pour le sapin de Noël et des décors de table, afin de financer leur voyage de fin d'année. Et bien évidemment, le Père Noël n'a pas oublié de passer pour distribuer des friandises aux enfants. Cette année, il s'était entendu avec Raymond qui conduisait le tracteur tirant sa carriole !



FNATH 87

**une association qui reçoit, écoute, conseille,
accompagne et défend ses adhérents**



La FNATH* 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05 55 34 48 97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Une permanence est assurée à NIEUL le 4^{ème} vendredi du mois de 9 h à 11 h (si 4 adhérents inscrits), sur rendez-vous pris auprès de Jean-Claude DUREAU au 05 55 75 84 50.

Pour tout renseignement, prenez contact avec :

- Jean-Claude DUREAU, président de la section, au 05 55 75 84 50

ou

- Annie SALVI, trésorière de la section au 05 55 75 85 11

ou

- Le groupement départemental

FNATH 87

6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL

05 55 34 48 97—fnath.87@orange.fr



*FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

1 année de naissance = 1 arbre

Gestion de la forêt communale

Le plan d'aménagement forestier de la commune pour l'horizon 2025 à 2044 vient d'être finalisé.

L'Office Nationale des Forêts en concertation avec la commune a établi les règles de gestion de la forêt pour les 19 ans à venir.

Ce plan a pour vocation d'assurer la pérennité de notre forêt afin de léguer aux générations futures ce patrimoine important. Nous avons à cœur de l'enrichir et avons augmenté la surface de forêt sous régime forestier de 32 ha à 66 ha.

Ce plan d'aménagement a reçu un vote favorable au conseil municipal du 12 décembre 2024.

Il sera disponible pour lecture en mairie dès sa transmission définitive par l'ONF.

Le samedi 23 novembre 2024 a eu lieu, à l'arboretum, la cérémonie de plantation de l'arbre des naissances 2023 en présence des familles. Ce sont les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) qui ont planté cet arbre, un rubrum (érable rouge), avec l'aide de Jean-Marie, l'un des agents techniques de la commune. Ils ont aussi planté un séquoia, l'arbre de leur mandature. Cette cérémonie a été l'occasion de découvrir un arboretum qui a retrouvé un bel aspect grâce à l'intervention de l'équipe technique. Les participants ont aussi pu découvrir les panneaux descriptifs de tous les arbres plantés, conçus par Sandrine Redon, animatrice du CME, avec les enfants. C'est Jean-François Leblanc, adjoint notamment en charge de l'entretien et du développement de cet arboretum qui a géré la fourniture de ces panneaux et leur mise en place.



Journée écocitoyenne

Pour 2025, la journée écocitoyenne organisée sur notre commune verra sa forme quelque peu changée. En effet, nous allons nous rapprocher de l'opération "J'aime la nature propre" qui est dans l'esprit de notre démarche. Ce programme participatif de nettoyage de printemps est porté par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Cette opération a été organisée pour la première fois en 2024, partout en France, le même week-end (www.jaimelanaturepropre.fr). Elle sera renouvelée les 14, 15 et 16 mars 2025 et portée localement par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne.

A ce titre, la journée écocitoyenne se déroulera le samedi 15 mars 2025 après-midi. Les modalités seront communiquées via la lettre mensuelle et les réseaux sociaux.

Action solidarité SCM-Ecole primaire de Saint-Jouvent

La SOLIDARITE ... Qu'est-ce que c'est ?

Pour répondre à cette question, le vendredi 29 novembre, les CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Saint-Jouvent ont décidé de participer à la collecte de jouets, organisée par la société SCM, basée à Saint-Jouvent.

A la maison, les enfants ont trié et chacun a rapporté un livre, un DVD, un jeu de société, un puzzle, un jouet, en très bon état, ... chez SCM où Sophie, Marianne, Jérôme et Maxime ont offert un goûter très chaleureux aux gentils



donateurs. L'entreprise s'est chargée de tout amener à l'HME afin que chaque enfant hospitalisé pour Noël reçoive un cadeau et un peu de chaleur en son cœur pour les

fêtes. La collecte a été une véritable réussite.

Chaque élève est reparti fier et heureux de son geste.

Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !

Formation pour le personnel communal

Durant les vacances scolaires de la Toussaint, les 21 et 22 octobre, le personnel communal a suivi soit une formation « Premiers Secours Citoyen » (PSC) délivrée par l'ANPS (Association Nationale des Premiers Secours), soit une formation « Sensibilisation aux premières interventions en cas d'accident » délivrée par le CNFPT (Centre National de Fonction Publique Territoriale).

La formation PSC leur a appris tous les gestes de premiers secours pour réagir en cas d'accident : arrêt cardiaque, perte de connaissance, étouffement, hémorragie, malaises ou traumatismes sans oublier l'alerte et la protection en cas de catastrophe ! La formation combinait théorie et pratique, permettant de réaliser des gestes de secours sur un mannequin et lors de simulations (www.pompiers.fr).

La seconde formation est un programme qui prépare les employés à intervenir efficacement en cas d'accident ou de situation d'urgence sur leur lieu de travail. Cette formation couvre les techniques essentielles de premiers secours adaptées aux spécificités des environnements professionnels (www.protection-civile.org).



Les déchets, un sujet qui fâche

Qui fait quoi dans le département ?

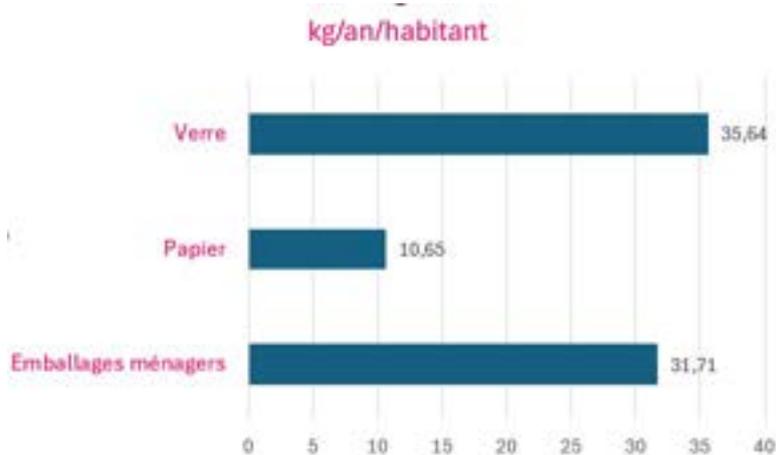
Les opérations de collecte et traitement des déchets des ménages relèvent de la compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou EPCI (article L. 2224-13 du Code général des Collectivités Territoriales – CGCT).

Depuis le 02 janvier 2019, la compétence « gestion des déchets » est exercée par la Communauté de Communes ELAN, qui assure en régie la collecte des ordures ménagères résiduelles. Le reste de cette compétence est exercée en Haute-Vienne par le SYDED 87 – Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés – à savoir : les éco-points, ressourceries ainsi que la gestion des déchèteries et le traitement et la valorisation des déchets qui y sont déposés. La Communauté de communes ELAN adhère au SYDED et la redevance payée par les habitants inclut le coût reversé par ELAN en contrepartie des missions assurées par le SYDED (40,64 €/habitant en 2024). Depuis sa création, le SYDED a mis en place une solidarité départementale entre ses adhérents afin de maîtriser le coût du service public de gestion des déchets. Cette péréquation des coûts est un principe fondateur du syndicat. Ainsi, chaque habitant de son territoire paye le même tarif pour le traitement de ses déchets ménagers et assimilés. Outre la contribution annuelle versée par le Département de la Haute-Vienne, le SYDED applique 2 modes de financement auprès de ses collectivités adhérentes suivant une répartition solidaire des frais :

- un appel à participation péréqué en €/habitant/an,
- un tarif identique de traitement des ordures ménagères en €/tonne.

En 2023, les biodéchets représentaient plus de 40% du poids de nos ordures ménagères. Ils sont éliminés par incinération alors qu'ils sont constitués de plus de 80% d'eau. Leur transport et leur élimination induisent des émissions de gaz à effet de serre et un gaspillage de ressources et d'énergie. C'est pourquoi il était devenu urgent de les séparer à la source afin d'assurer leur retour au sol sous forme d'amendement organique de qualité.

Ainsi, depuis janvier 2024, le tri des biodéchets est devenu obligatoire.



Quantités de déchets par habitant en kg/an

Et la commune, elle fait quoi ?

Aux termes des dispositions législatives, il est indiqué que si la collecte traditionnelle des déchets est exercée par les EPCI, la responsabilité des dépôts sauvages relève d'un problème de salubrité publique, donc de la responsabilité du maire de la commune, ce qui le place dans une position inconfortable, la commune devant parfois assumer des charges aussi conséquentes qu'imprévisibles et les reproches de ses administrés lorsque ces dépôts sont récurrents (www.senat.fr).

Et les Jouventiens dans tout ça ?

Afin de bénéficier des divers services concernant les ordures ménagères (collecte des ordures ménagères, accès aux déchèteries, collecte des encombrants...), votre inscription au Service Déchets d'ELAN est obligatoire. **En cas de déménagement, modification de nombre de personnes du foyer, merci de le contacter (05 55 76 09 45 et 05 44 21 44 23) pour mettre à jour vos données.**

Une collecte des encombrants réalisée en "porte à porte" pour un volume limité à 4 m³ par habitant est effectuée 2 fois/an. A Saint-Jouvent, les dates retenues pour 2025 sont le **2 janvier** et le **28 août**. Une inscription préalable est obligatoire auprès de la mairie (05 55 75 81 01).

Pourquoi paie-t-on de plus en plus cher ?

C'est un choix de l'Etat que de taxer de plus en plus les déchets pour en réduire le nombre. Entre 2021 et 2025, la TGAP (Taxe Générale pour les Activités Polluantes) a augmenté de 80% pour les déchets incinérés et de 117% pour les déchets enfouis.

De plus, le prix fixé à l'utilisateur doit correspondre au coût du service et les ordures ménagères doivent faire l'objet d'un budget séparé équilibré. Auparavant, ce coût était souvent « dilué » dans le budget général.

Début janvier 2023, la communauté de communes ELAN a mis en place une "Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative" (REOMI). L'objectif est de réduire le volume des ordures ménagères. La mise en place de cette REOMI, avec moins de ramassage et des tarifs plus élevés, n'a pas fait l'unanimité mais force est de constater que cette mesure a permis une diminution importante du tonnage des déchets ménagers collectés sur les 24 communes du territoire : 4 450 tonnes en 2022, 2 797 tonnes en 2023 (- 37% par rapport à 2022) et environ 2300 tonnes en 2024 (-10% par rapport à 2023). En moyenne, en 2022, les ordures ménagères représentaient sur ELAN **160 kg/an/habitant**, aujourd'hui, grâce aux efforts de chacun, elles ne représentent plus que **90 kg/an/habitant**.

Le passage, depuis le 11 septembre 2023, du ramassage hebdomadaire à un ramassage tous les quinze jours pour limiter les coûts de collecte ainsi que le fait de ne disposer que de douze levées par an dans le prix des forfaits avait suscité de fortes craintes parmi les usagers mais en moyenne les habitants sortent leur poubelle de déchets ménagers sept fois par an ! Ils sont donc loin d'utiliser les 24 tournées réalisées. Malheureusement, la loi ne permet pas de réduire ce nombre de collectes, car, pour des raisons sanitaires, il est obligatoire de proposer *a minima* une collecte tous les quinze jours.

Cadre de vie

Achèvement des travaux de réhabilitation rue du Stade

Le 20 décembre, après un mois de travaux, la rue du stade était restituée à la circulation.



C'est l'entreprise PI-JASSOU qui a assuré la réfection sous la responsabilité de Jean-François LEBLANC, maître d'ouvrage pour la commune de Saint-Jouvent.

Le coût des travaux s'est élevé à 134 005,80 € TTC (111 671,50 € HT). Le département de la Haute Vienne a accordé une subvention à hauteur de 43 267 € HT.



Les nouveautés 2025

A partir du 1^{er} janvier 2025, vous bénéficierez, sans augmentation du tarif, d'une collecte tous les quinze jours des recyclables. Un bac jaune, plus grand que votre bac vert pour tenir compte du volume des recyclables, vous a été distribué à cet effet. Ce service ne concerne que les particuliers disposant d'un bac vert individuel. Pour les particuliers ayant un bac collectif ou les professionnels, il faudra continuer à porter aux éco-points vos recyclables. Néanmoins, leur nombre va diminuer : seul l'éco-point du bourg présentera une offre complète (tri du verre, du papier et des recyclables). Les autres éco-points ne disposeront plus que du conteneur pour les verres.

Si le jour de collecte des ordures ménagères est le même pour tous les



Jouventiens, à savoir le mercredi des semaines paires, celui de collecte des recyclables varie selon votre lieu d'habitat. C'est pourquoi chacun a reçu une lettre d'ELAN lui indiquant son jour de ramassage. Ce tableau rappelle néanmoins les jours de passage :

Jour de collecte	Villages / hameaux ou écarts concernés
Jeudi semaine impaire	BEL AIR, DOUGNEIX, LA GRELLE, L'ÂGE, LA BERINA, LA COUTURE, LA DAUMARIE, LA RIBIERE, LA TUILLIERE, LE MOUNARD, LES GRANDES BORDES, MASSAC, ROMANET, LES MEYNIEUX, SENELAS
Jeudi semaine paire	FONTBESSE, PUY-LAS-HAUTAS, LA VALETTE, LASCAUX, LAVAUD, LE PETIT GÔT, LE THEILLOL, LES BÂTIES, VILLEDART, VILLEMASET
Vendredi semaine paire	BOURG, GATTEBOURG, NEUVILLAS, LA CHÂTRE, FOUGERAS, BACHELLERIE, BOISSE, LA CROIX SENAMAUD, LA MOULINE, LA POUYADE, LES MEYNIEUX, LA PETITE FORÊT, LA GRANDE FORÊT

Un calendrier vierge sur lequel vous pouvez cocher vos jours de collecte vous a été envoyé avec la Lettre du Président d'ELAN en décembre, mais vous pouvez également le trouver :

- à l'accueil de votre mairie,
- au siège de la Communauté de communes (13 rue Gay Lussac à Ambazac)
- au Pôle Environnement (la Croix du Breuil à Bessines sur Gartempe)
- en téléchargement sur le site internet elan87.fr





conteneur
jaune

Nouveau : tous les emballages se trient

Allégez votre bac et maîtrisez votre facture !



SYDED
Société d'Économie Mixte
Sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine

<p>Toutes les bouteilles</p> 	<p>Tous les flacons et bidons</p> 
<p>Toutes les barquettes</p> 	<p>Tous les pots et les boîtes</p> 
<p>Tous les sacs et sachets Tous les films</p> 	<p>Toutes les briques et emballages en carton</p> 
<p>Tous les emballages en métal y compris les petits</p> 	

Cadre de vie



En conclusion, pour payer moins ou pour contenir nos factures, une seule solution : réduire nos déchets et alléger nos poubelles.

L'apport des déchets verts en déchetterie est réduit de moitié : 5 passages / an / par foyer ou 5 m³ par an au maximum. Si l'interdiction de brûlage pour les particuliers demeure, des pratiques alternatives comme le broyage, le compostage, le paillage ou le mulching, existent. Elles préservent la biodiversité de votre jardin et permettent de transformer les végétaux en ressources par un retour au sol. **Pour mémoire, la mairie met à disposition des habitants de la commune des moyens de broyage :**

- un broyeur électrique pour les végétaux et petites branches d'un diamètre inférieur à 5 cm, qui peut être loué sur une journée ou un week-end. Les agents techniques l'apportent à domicile,
- un broyeur plus puissant, fonctionnant sur la prise de force d'un tracteur, pour des branches de diamètre plus gros. Les branches sont à apporter à l'atelier, le travail est effectué par un agent communal. Le broyat peut être récupéré ou laissé à la commune.

Les tarifs sont indiqués dans le tableau des tarifs municipaux à la page 6 de ce bulletin.

Les dépôts sauvages, c'est l'affaire de tous !

Les contraintes amènent parfois des comportements indécents et les risques de dépôts sauvages augmentent. Merci à tous de participer à la lutte contre les incivilités et n'hésitez pas à prendre une photo des indécents ou de la plaque de leur véhicule si vous les apercevez en train de déposer des ordures ménagères ou des déchets verts !



Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)



Mais pourquoi n'enlève-t-on pas tous les bois dans les rivières ?

La végétation de bord de cours d'eau, appelée la **ripisylve**, a **plusieurs rôles** :

- **protection des berges** par le système racinaire des arbres ou autres arbustes,
- **maintien de la qualité des eaux**, grâce à sa capacité de filtration et d'ombrage qui atténue la température de l'eau en période estivale,
- **lutte contre les inondations** en ralentissant la vitesse de l'eau,
- **maintien de la biodiversité**, en offrant des habitats variés pour de nombreuses espèces et un corridor écologique pour leur déplacement.

La végétation vieillit et peut chuter dans les cours d'eau, c'est ce que l'on appelle les **embâcles**. Ces enchevêtrements de végétaux dans les cours d'eau pourraient être répartis en 2 catégories :

- **Impact gênant** : les accumulations de végétaux peuvent barrer le lit des cours d'eau et accentuer les inondations. Ils peuvent également provoquer des érosions de berges ou encore fragiliser les infrastructures (ex : ponts)
- **Impact bénéfique** : la présence d'embâcles permet de diversifier les écoulements et les habitats du cours d'eau en servant de refuge à la faune. Elle peut permettre la création de cavités plus profondes dans le lit de la rivière et donc une diminution de la température de l'eau.



Au-delà des aspects esthétiques et paysagers, la gestion des embâcles doit être étudiée avant toute intervention. C'est dans cet objectif que les élus du syndicat se sont dotés d'un arbre de décision permettant d'objectiver les interventions de la collectivité suite à des événements climatiques exceptionnels.

Dans le cadre des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques, le syndicat a ciblé des cours d'eau à restaurer. C'est le cas actuellement des travaux de restauration de la ripisylve et enlèvement d'embâcles qui se déroulent sur la Grande Briance ou sur les ruisseaux de Chambarière et des Trois Arbres. Le syndicat se substitue alors aux propriétaires dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.

Toutefois, les propriétaires de parcelles en bord de cours d'eau restent responsables de son entretien selon l'article L215-14 du code de l'environnement. Les équipes du SABV restent à la disposition des propriétaires riverains afin de les accompagner dans les choix de gestion. Toutes les informations sont à retrouver sur : www.syndicat-bassin-vienne.fr

Qu'est-ce que le PLU ?

C'est un document de planification territoriale qui définit, pour une période de 10 à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipe l'évolution du territoire et les projets poursuivis. Il définit le droit des sols et les règles de construction applicables sur l'ensemble d'une commune.

Révision du P.L.U.

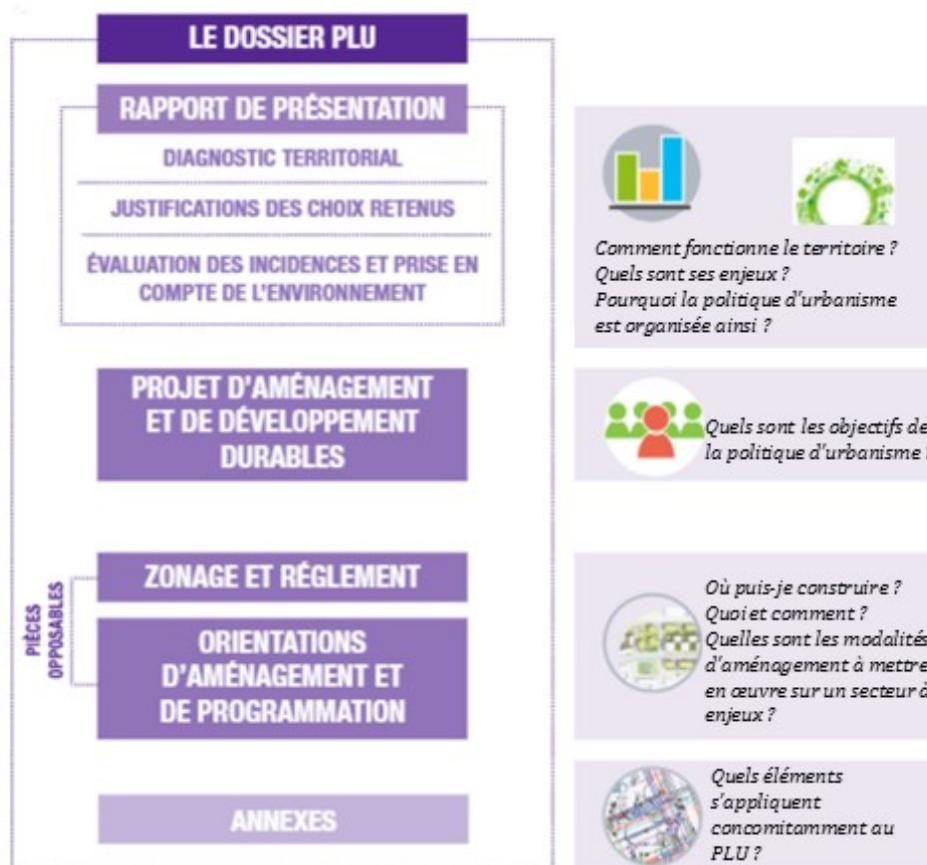
Notre commune vient d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour cela, elle s'appuie sur l'expertise du cabinet d'études en urbanisme Karthéo.

Ce projet, co-construit entre la commune, la population et les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, ...), se substituera au document d'urbanisme en vigueur. Il garantira des règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire communal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences législatives (Grenelle 2, ALUR, ELAN, Climat et Résilience).

Comment va se dérouler la procédure d'élaboration du PLU ?

Elle va s'étaler sur environ 3 ans :

- une phase technique avec la réalisation d'un diagnostic territorial,
- la définition d'un projet de territoire partagé,
- l'élaboration d'un dispositif règlementaire opposable (zonage, règlement, orientations d'aménagement),
- une phase de validation administrative comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.



Les premières étapes sur 2024 et janvier 2025 :

- **le 31 octobre** : réunion de lancement de la procédure entre Karthéo et le bureau municipal,
- **le 9 novembre** : petit-déjeuner citoyen pour expliquer et discuter de la procédure,
- **le 19 décembre** : commission PLU pour appréhender les grands principes d'élaboration du PLU mais aussi recueillir le plus tôt possible les attentes des élus municipaux,
- **le 9 janvier** : atelier de concertation avec les exploitants agricoles.

Tous concernés !

Tous les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire sont concernés et doivent être informés et impliqués dans la construction de ce projet de territoire. C'est en ce sens qu'un cahier de remarques et une boîte à idées sont d'ores et déjà disponibles en mairie afin que vous puissiez faire remonter vos demandes, projets, besoins pour les années à venir.

De plus, nous communiquerons régulièrement sur l'avancée du projet, grâce à notre site internet (<https://www.saintjouvent.com>), à PanneauPocket et aux bulletins municipaux. Nous proposerons aussi d'autres petits-déjeuners citoyens sur ce thème, annoncés ultérieurement via PanneauPocket et la lettre mensuelle.

Des mesures d'informations



- Exposition évolutive à la mairie
- Publication continue d'articles dans la presse et les bulletins municipaux

Des moments d'échanges



- Animation de réunions publiques
- Réunions spécifiques au monde agricole

Des mesures de participation



- Boîte à idées et cahier de remarques disponibles à la mairie

Enfin, le Diagnostic Territorial sera prochainement à disposition : étape initiale du PLU, il vise à dresser un état des lieux du fonctionnement et des enjeux du territoire sur l'ensemble des thématiques impactées par le futur document (milieux naturels, biodiversité, paysage, habitat, parc résidentiel et démographie, économie, niveau de services et d'équipements publiques, agriculture, patrimoine, déplacements et transports, ...).



PÊLE-MÊLE

D'ici fin janvier, l'ensemble du bourg sera en zone 30 km/h. Cette ZONE 30 sera indiquée à chaque pancarte d'entrée du bourg.

La vitesse parfois excessive de certains automobilistes a contraint la municipalité à prendre ces mesures.



CONCOURS DE LECTURE

Le 20 Janvier 2025 aura lieu, dans l'école de Saint-Jouvent, le concours des petits champions de la lecture pour les CM1 CM2. Les élèves volontaires passeront devant un jury composé de cinq adultes passionnés de lecture. Un élève CM1 et un élève CM2 de l'école seront qualifiés pour la phase départementale du concours avec l'opportunité d'accéder à la finale nationale.

Si on gagne, on aura une coupe « Champion en Lecture » et un bon d'achat dans une librairie et si on perd, on pourra quand même être fier de soi et nos parents aussi car on aura eu le courage de le faire !



La Sélection des Petits champions 2024/2025

Mila, élève CM2 de l'école dont l'article a été choisi par ses camarades

Salon de coiffure

Nous avons le plaisir d'annoncer l'ouverture prochaine d'un salon de coiffure dans notre Centre-Bourg. Juliette vous accueillera dans son salon au 6 rue de l'ancienne poste et proposera également quelques prestations d'esthétique.

Elle prodiguera des conseils capillaires afin de vous aider dans le choix d'une nouvelle coupe et/ou couleur tout en respectant votre style et votre personnalité et en s'attachant à ce que son salon soit un lieu de bien-être et d'écoute.

☎ : 06 33 86 62 70

HAIR LJSV BY Juliette 

PIMMS

**(Point Information et Médiation
Multi-Services)**

de 9h30 à 11h30

sur le parking de la salle polyvalente,
23 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril,
15 mai, 12 juin, 10 juillet.





*La page de l'opposition **

UNIS POUR SAINT-JOUVENT

En ce début de nouvelle année, nous venons vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour vous et vos proches.

L'année 2024, à l'instar des années précédentes, s'est avérée difficile pour un grand nombre d'entre nous, que ce soit dans le cadre de la vie professionnelle ou personnelle.

Nous espérons que l'année 2025 sera plus clémente et apportera un apaisement général de la société dans laquelle nous évoluons tous. Il est difficile d'augurer de l'avenir dans ces temps incertains mais gageons que nous allons vers du mieux et que la nouvelle génération pourra vivre sereinement avec de bonnes perspectives d'avenir.

Quels que soient le niveau et la situation d'une commune, l'une des meilleures façons de mieux vivre ensemble c'est de pouvoir aller vers les autres et créer un lien social, permettant aux personnes seules ou en difficultés de ne pas se retrouver isolées. Ces temps d'échange et de partage font cruellement défaut à certains dans notre commune.

Ainsi, nous tenons à mettre en avant et remercier tous nos bénévoles qui œuvrent au sein d'associations diverses (sports, loisirs, culture...). Ils donnent de leur temps et de leur personne afin d'animer et offrir un espace pour permettre à tous de se retrouver dans la convivialité.

Aujourd'hui, malheureusement, ces associations sont nombreuses à éprouver des difficultés pour trouver de nouveaux membres actifs voulant s'engager durablement et prendre des responsabilités. N'hésitez pas à les rejoindre pour partager vos compétences.

De plus, nos associations doivent également faire face à la conjoncture actuelle les obligeant à rechercher de nouveaux partenaires financiers pour pouvoir poursuivre leurs activités et pérenniser leur budget.

La commune de ST JOUVENT compte aujourd'hui une vingtaine d'associations. La perte de l'une d'elles impacterait directement la qualité de vie de tous.

Aussi, aujourd'hui, nous vous invitons à apporter votre soutien, à vous investir pour l'amélioration de votre cadre de vie et celui de vos familles. Enrichir le tissu associatif avec vos initiatives et vos idées. Venez participer à votre manière (un peu, beaucoup, énormément...). S'engager en tant que bénévole au sein d'une association, c'est prendre du temps pour l'autre. Vous participerez au renouveau de la vie de la commune et au développement du lien social indispensable à tous.

Comptant sur votre envie de vous impliquer au cœur de votre collectivité,

Notre équipe reste à votre disposition et écoute pour tout sujet vous préoccupant.

** Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

Manifestations prévues de janvier à juin



Samedi 11 janvier	Vœux de la Mairie à la salle polyvalente
Samedi 25 janvier	Soirée jeux de société à la salle polyvalente, organisée par GYM TONIC
Samedi 15 février	Loto à la salle polyvalente, organisé par L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES,
Samedi 1^{er} mars	Repas à la salle polyvalente, organisé par le FOOT
Samedi 8 mars	Soirée théâtre à la salle polyvalente, organisée par le COMITE DES FÊTES
Samedi 15 mars	Journée Relaxation à la salle polyvalente et au dojo, organisée par RELAX ET MOI Journée écocitoyenne en partenariat avec l'ACCA
Dimanche 16 mars	Carnaval des enfants, organisé par L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES
Samedi 22 mars	Soirée Happy Beer, organisée par SAINT JOUV'EN FÊTE
Samedi 12 avril	Repas à la salle polyvalente, organisé par le JUDO
Dimanche 11 mai	VTT et Randonnée Pédestre, organisés par le CLUB VTT
Sam. 17 et Dim. 18 mai	Fête foraine et vide-grenier organisés par L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES
Dimanche 1^{er} juin	Marché gourmand, Randonnée, VTT organisés par la MAIRIE avec l'aide des ASSOCIATIONS
Samedi 7 juin	Repas le midi, organisé par le COMITE DES FÊTES
Vendredi 27 juin	Fête des écoles organisée par l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES